

## **RWANDA. Promulgation de la Loi No 62/2007 du 30/12/2007 portant création, organisation, fonctionnement et gestion des mutuelles de santé**

Au Rwanda, les initiatives d'assurance maladie communautaire ont commencé à se développer à partir des années 60. A partir de la fin des années 90 et plus particulièrement depuis le début des années 2000, le développement des mutuelles de santé a pris un nouvel élan. Il a été identifié par le Gouvernement comme une des solutions au problème d'accessibilité financière aux soins de santé de la population (secteur informel et milieu rural) et il s'inscrit dans le cadre de la vision 2020 du Gouvernement, conformément à la politique sectorielle de la santé et du cadre de la stratégie de développement économique et réduction de la pauvreté (EDPRS).

En décembre 2004, le Gouvernement a adopté une politique nationale de développement des mutuelles de santé et a mis en œuvre une stratégie volontariste d'appui au développement de celles-ci. Aujourd'hui, les mutuelles de santé se sont largement généralisées et chaque district de santé (30) dispose d'une mutuelle de santé et de plusieurs sections de mutuelles de santé (au total 392 sections de mutuelles au niveau des centres de santé).

La codification de la mutualité au Rwanda remontait à l'époque coloniale à travers le Décret du 15 avril 1958 portant sur les associations mutualistes. Cet outil juridique qui avait le mérite d'exister, présentait cependant des inconvénients comme : le manque de spécificité par rapport aux mutuelles de santé, l'inadaptation des dispositions réglementaires au cadre actuel, le manque d'anticipation de la dynamique fédérative de la mutualité, et l'absence de conditions requises pour la mise en place de schémas mutualistes tels qu'envisagés dans la stratégie de mise en œuvre d'une assurance santé obligatoire pour tous.

La Loi No 62/2007 du 30/12/2007 portant création, organisation, fonctionnement et gestion des mutuelles de santé qui vient d'être promulguée vient palier à ces déficiences et établi le nouveau cadre juridique des mutuelles de santé au Rwanda.